



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 005, Janvier 2024**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

*[revue.akiri-uao.org](http://revue.akiri-uao.org)*



**ISSN 2958-2814**

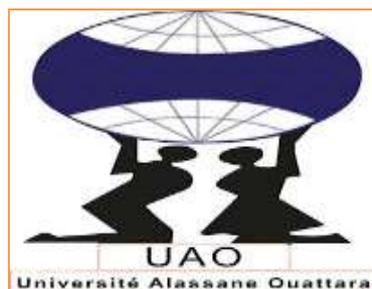
Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN 2958-2814**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE)CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

## Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob  
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba  
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali  
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert  
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,  
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly  
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## Comité de Lecture

BATCHANA Eossohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>  
 E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)  
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420 / 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL :** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**ORCID :** <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

## **PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI**

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

#### Études arabes et islamiques

1. **Le discours des mosquées d'Al-falah. L'exemple du sermon du vendredi**  
Seydou KHOUMA ..... 1-16

#### Études hispaniques

2. **Linguistique hispanique et langues endogènes dans le supérieur au Gabon. Approche prospective du développement durable**  
Lucie Eliane DISSOUVA..... 17-35

#### Lettres Modernes

3. **L'onomastique de la paix ou la figure de *Sidsore* dans « *Burkîn-bila* » de *Pëgwënde Erik Zinaaba***  
Dieu-Donné ZAGRE & Barthélemy KABORE..... 36-48
4. **De l'emploi des déterminants définis dans la presse congolaise : pour une approche méthodique**  
Système Tam'si MAVOUNGOU & Ferdinand OTSIEMA GUELLELY ..... 49-62
5. **« La Liberté guidant le peuple » de Delacroix ou l'art de la propagande**  
Bara NDIAYE..... 63-76
6. **Les formes du surréalisme français dans la poésie de Tchicaya U Tam'si**  
Serge Simplicite NSANA..... 77-94
7. **Proverbes dida et éducation : racines d'un développement endogène**  
Dago Michel GNESSOTE & Yacouba FANNY..... 95-106

### COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

8. **(re)penser la presse écrite comme industrie culturelle. Enjeux et urgence d'un modèle économique au prisme du numérique.**  
Jacob Y. YARABATIOULA & Manégda Justin ROUAMBA..... 107-120
9. **La marginalisation de l'oralité dans la recherche en Sciences de l'information et de la communication (SIC)**  
Marie Zoé MFOUMOU..... 121-138

#### Sciences de l'art et du patrimoine

10. **Les mécanismes endogènes, une des solutions aux aléas du changement climatique**  
Fabrice ALIMAN..... 139-155
11. **Support de communication et son impact dans l'amélioration de la crise sanitaire à coronavirus en Côte d'Ivoire : cas des affiches de sensibilisation**  
Abdoulaziz SEIDOU & Soumaïla FOFANA ..... 156-173

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Géographie

- 12. Impact de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des monts mandingues au Mali**  
Diakaridia SIDIBE ..... 174-188
- 13. La précarité dans le quartier périphérique de Ntsangamani (Arrondissement 8, Madibou-Brazzaville)**  
MIFOUNDOU Jean Bruno & OKOUYA Clotaire Claver..... 189-203
- 14. Calendriers culturels à l'épreuve de l'évolution du climat dans la sous-préfecture de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)**  
Kouakou Hermann Michel KANGA..... 204-218
- 15. Potentialités et menaces sur les zones humides du barrage de Ziga au Burkina Faso**  
Songanaba ROUAMBA..... 219-237

### Histoire

- 16. Les Dozo à l'épreuve du covid-19 en Côte d'Ivoire : entre croyances et résistances (2020-2021)**  
Noël Okobé DATRO..... 238-250
- 17. L'application du programme d'histoire dans les lycées et collèges du Sénégal, 2010-2016**  
Valy FAYE..... 251-267
- 18. La contribution de la coopération canadienne au développement de l'éducation de base au Burkina Faso (1990 à 2021)**  
Salif KIENDREBEOGO, Kapeindba TOUGMA & Jean Tiéwendé BALIMA..... 268-285
- 19. De la conception ministérielle de la royauté à la royauté élective chez les francs du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle**  
EKOU Assoumou Gilbert & ETTIEN Comoé Fulbert..... 286-299
- 20. La crise économique asiatique de 1997 ou le choc systémique des économies émergentes**  
Kouamé Christophe N'GUESSAN & Ben Soualiouo MÉITÉ ..... 300-316

### Philosophie

- 21. La crise sécuritaire au sahel et la crise de l'école : enjeux politiques et perspectives**  
Boubacar OUÉDRAOGO & Moussa DIALLO ..... 317-334
- 22. L'école dans la réussite sociale : entre idéalisation et désillusion**  
Aya Anne-Marie KOUAKOU..... 335-347

### Anthropologie et sociologie

- 23. Les facteurs sociaux du conflit autour de la chefferie villageoise d'Adjéyaokro à Bouaké**  
Landry Yves FALLE ..... 348-360
- 24. Le pacte de sang entre Baye et Dah, deux villages dafing du cercle de Bankass (Mali)**  
Amadou SENOU..... 361-379
- 25. Formes et expressions des dénonciations des violences basées sur le genre (VBG) : commune de Man**  
Drissa DIARRASSOUBA..... 380-396
- 26. Négligence du dessin systématique dans certains cours élémentaire et moyen de la région pédagogique d'Abomey**  
Pierre CHANOU, Agbodjinou Germain ALLADAKAN, Koffi ALLADAKAN, Kwamè AKOGNINO, Irma ZOUNTCHEGBE & Elie MEVOGNON..... 397-410
- 27. Approche psychologique des épreuves physiques pour l'entrée en Départements STAPS/J-L : analyse et mise en pratique.**  
Cheikh SARR & Hameth DIENG..... 411-429

### Psychologie

- 28. Troubles de l'idéalisation des figures parentales et problématique du placement institutionnel des enfants en difficultés familiales à Niamey**  
AMADOU Soumana..... 430-445

### Science de l'éducation

- 29. Université Marien Ngouabi, cinquante ans après : un fleuron devenu obsolète**  
Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA & Roval Caprice GOMA-THEHET BOSSO ..... 446-457
- 30. Étude sur les compétences en gestion scolaire des enseignants du primaire : Quels enjeux pour la formation initiale**  
Amadou Yoro NIANG..... 458-474
- 31. Le supporter gabonais au bord de l'organisation entre le politique et le sportif : Enjeux et tribulations**  
MEGNE M'ELLA Ghislain Désiré Diether..... 475-493
- 32. Evaluation, Communication, Apprentissage dans les universités publiques du Burkina**  
Joseph Dougoudia LOMPO..... 494-501

## **Impact de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des monts mandingues au Mali**

**Diakaridia SIDIBE**

*Aménagiste à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG),*

*Email : sidibediakaridia29@gmail.com*

### **Résumé**

La dégradation continue des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier se trouve aujourd'hui au centre des préoccupations majeures des pays en développement comme le Mali. L'une des résolutions prises dans ce sens est l'introduction de la gestion participative au niveau de la forêt classée des Monts Mandingues dans la commune rurale de Mandé. Cette gestion participative s'effectue à l'issue du plan d'aménagement forestier de 2018 et de sa mise en œuvre. L'objectif de cet article est d'analyser l'impact de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement forestier sur les communautés. L'approche méthodologique se focalise d'une part sur les recherches documentaires à partir des rapports, d'articles, des thèses de doctorat et des sites Internet. D'autre part, sur les enquêtes qualitatives de terrain à l'aide d'un guide d'entretien, ainsi que les enquêtes quantitatives avec un questionnaire. Au terme de cette étude nous avons obtenu un certain nombre de résultats. Les enquêtes ont révélé que les échecs du plan d'aménagement forestier s'expliquent par : la mauvaise mise en œuvre du plan (40,36 %) ; l'absence et le suivi des sanctions (33,37%) ; la concentration excessive du pouvoir aux mains des structures de gestion (15,15%) et la non maîtrise du contenu du plan par les acteurs (11,11%).

**Mots clés :** impact, plan d'aménagement, forêt classée, Monts Mandingues.

## **Impact of the implementation of the management plan for the mandinka mountains protected forest in Mali**

### **Summary**

The continued degradation of natural resources in general and forest resources in particular is now at the heart of the major concerns of developing countries such as Mali. One of the resolutions taken in this direction is the introduction of participatory management at the level of the classified forest of the Mandingues Mountains in the rural commune of Mandé. This participatory management must be done at the end of the 2018 forest management plan and its implementation. The objective of this article is to analyze the impact of the implementation of this forest management plan on communities. The approach On the one hand, methodological focuses on documentary research based on reports, articles, doctoral theses, websites. On the other hand, on qualitative field surveys using an interview guide, as well as quantitative surveys with a questionnaire. At the end of this study we obtained a number of results. The surveys revealed that the failures of the forest management plan are explained by: poor implementation of the plan (40.36%); the absence and follow-up of sanctions (33.37%); excessive concentration of power in the hands of management structures (15.15%) and the actors' lack of control of the content of the plan (11.11%).

**Keywords:** impact, management plan, classified forest, Mandingo Mountains.

## **Introduction**

La dégradation de la végétation et des ressources forestières y attenantes est devenue aujourd'hui l'un des problèmes environnementaux majeurs dans les pays en développement notamment en Afrique. La démographie galopante de la population accentue la pression sur l'utilisation du patrimoine génétique et autres ressources de la biosphère (ONU, 2005 : 3). Les pressions humaines exercées sur les ressources forestières sont nombreuses et variées. Parmi elles, on peut citer les mauvaises pratiques d'exploitation et de gestion comme les feux de brousse récurrents, les défrichements extensifs et rejetés, la surexploitation des bois d'énergie et d'œuvre à travers la pullulation des marchés ruraux de bois et de surpâturage (A. Camara, 2016 : 1). Dans le contexte généralisé de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les aires protégées représentent l'unique espoir pour sauvegarder un échantillon représentatif de la biodiversité (L. Bouthillier, 1991 : 2). En dehors de ces aires protégées, la conservation de la biodiversité s'avère particulièrement difficile et en réalité peu probable car elles sont les seuls lieux où les services forestiers maintiennent encore un dispositif minimum de protection (O. Gaoue, 2000 : 1).

La forêt classée des Monts Mandingues joue un rôle culturel, social et économique. Elle est l'une des principales sources de vie des populations qui en tirent leurs moyens d'existences. La crise économique, combinée au sous-développement du Mali, ont eu raison de l'accélération de sa dégradation. C'est ainsi que le constat de la dégradation des écosystèmes forestiers et la perte de la diversité biologique qui en est la conséquence, ont amené la communauté internationale à élaborer un ensemble de concepts et principes visant la protection de l'environnement et particulièrement la préservation des écosystèmes forestiers (FAO, 1994 : 5). La forêt des Monts Mandingues est classée comme patrimoine naturel par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale depuis 1939. C'est à partir de 1972 seulement, que des actions forestières avec responsabilisation des populations riveraines y sont menées pour la première fois avec la création de l'Opération pour l'Aménagement des Produits Forestiers. Malgré, cette intervention, jusqu'en 1989, les résultats restent mitigés à cause de l'implication insuffisante des communautés rurales, dans l'identification, la planification et l'exécution des programmes d'aménagement et de maintenance de la forêt. Actuellement, avec le dernier plan d'aménagement forestier des Monts Mandingues élaboré en 2018 par la Direction Nationale des Eaux et Forêts, les résultats demeurent encore mitigés, malgré sa conception assez élaborée et les moyens mis en œuvre. Aujourd'hui, il est important d'inverser le processus de dégradation des ressources forestières dans ce domaine classé de l'Etat, afin d'assurer un développement

harmonieux des activités d'exploitation par les populations riveraines. Toute solution pour une meilleure gestion des forêts classées passe par une bonne mise en œuvre du plan d'aménagement. Il ne fait alors aucun doute que toute mise en œuvre d'un plan d'aménagement sans tenir compte du système rural est vouée à l'échec.

La question principale de l'étude est : comment l'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues est-elle opérée par les différents acteurs en charge de la question ?

L'objectif de cette étude vise à analyser l'aménagement de la forêt classée des Monts à travers l'implication des différents acteurs.

Pour mieux étudier la problématique, il a été privilégié une méthodologie de recherche axée sur la revue documentaire et des enquêtes de terrain.

## **1. Matériels et méthode**

### **1.1. Approche méthodologique**

L'approche méthodologique s'est focalisée d'une part sur la recherche documentaire dans les bibliothèques, les sites web, les thèses de Doctorat, des mémoires universitaires de Master et de Maîtrise, des articles scientifiques ainsi que dans les archives et les rapports des différentes structures concernées. D'autre part, des enquêtes de terrain ont été réalisées grâce à deux instruments de recherche qui sont : le questionnaire et le guide d'entretien. Le questionnaire a été adressé à 40 chefs de ménages (le choix de ces exploitants s'explique par le fait qu'ils sont au cœur du dispositif de gestion mis autour de la forêt classée des Monts Mandingues) selon les techniques du choix raisonné pour avoir des données quantitatives descriptives. Sur vingt-six villages dans la commune, cinq villages ont été choisis au hasard, en raison de huit personnes par village pour l'enquête. Il s'agit des villages de Samanko I, Samanko II, Mamaribougou, Balandougou et Faraba. Le guide d'entretien a été adressé à une dizaine de personnes qui sont : le Directeur général de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le chef de la division aménagement de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le chef du cantonnement des eaux et forêts de Kati, le chef du poste des eaux et forêts de Mandé, le Maire de la commune rurale de Mandé, ainsi que les cinq chefs de villages sélectionnés pour l'enquête quantitative. Les interviews ont été conduites par un entretien semi-direct avec ses 10 personnes. Les propos ont été enregistrés dans le téléphone, transcrits et analysés.

### **Traitement des données**

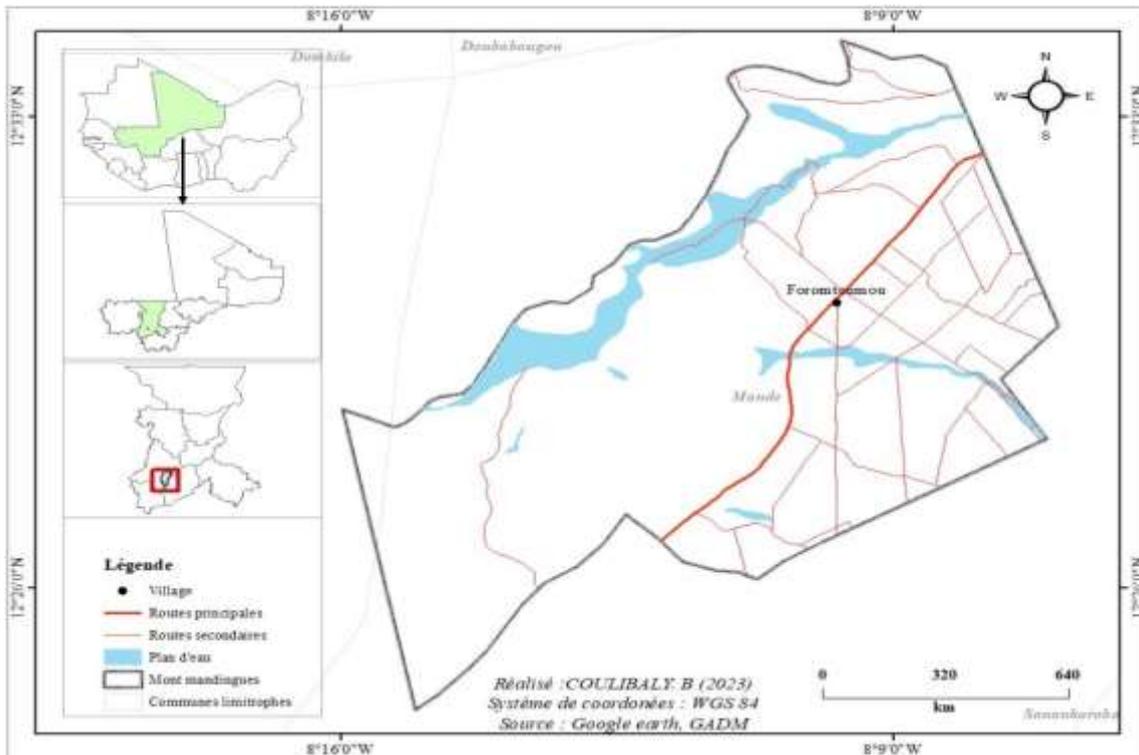
Quant aux données quantitatives, elles ont procédé au dépouillement et au traitement des données à partir du logiciel SPSS et Excel, ce qui a permis de confectionner les tableaux et les

figures qui ont été commentés. Pour l'analyse qualitative, elle a procédé à l'analyse du contenu des différents discours tenus. La saisie a été effectuée sur Microsoft Word version 2016.

## **1.2. Présentation de la forêt classée des Monts Mandingues**

Située au Sud-ouest de Bamako sur la route de la Guinée, la forêt classée des Monts Mandingues a une superficie de 14 579 hectares. Le climat est de type soudanien. La hauteur pluviométrique moyenne varie entre 850 et 1050 mm. La forêt est dominée au Nord et à l'Est par le plateau Manding constitué de grès durs du précambrien supérieur et du paléozoïque. La plus grande partie du massif se trouve sur des sols minéraux bruts puis viennent les sols à sesquioxyde-ferrugineux tropicaux appauvris à pseudogley, les sols hydromorphes et les lithosols. La forêt est traversée par plusieurs marigots. Comme type de végétation, on y trouve les galeries forestières, la savane boisée et la savane arbustive entrecoupée de clairière. La faune jadis très riche et variée est en nette régression. La population humaine autour de la forêt est estimée à 7 586 habitants vivant essentiellement de culture, d'élevage et de cueillette. L'exploitation forestière est la principale source de revenus. Avant 1972, la forêt avait fait l'objet d'une exploitation forestière abusive, mais à partir de cette date, elle fut prise en charge par l'Organisation et l'Aménagement des Produits Forestiers. En 1995, l'Unité de Gestion Forestière prit le relais de l'OAPF. L'inventaire forestier révèle un volume total de bois sur pied de 259 170 036 m<sup>3</sup>. L'inventaire pastoral fait ressortir des potentialités au niveau des savanes boisées (786 kg/ha) et savanes arborées (636 Kg/ha) avec une charge moyenne acceptable de 1464 Unité Bovin Tropical (1 UBT/ha/an) (DNEF, 2018 : 8).

**Carte 1 : localisation de la forêt classée des Monts Mandingues**



## 2. Résultats de la recherche

### 2.1. Impact environnemental de la mise en œuvre du plan d'aménagement

Sur le plan environnemental le résultat est catastrophique. Ce constat s'observe à travers le recul important du couvert végétal qui s'explique par une exploitation anarchique des ressources forestières, la chasse incontrôlée et le surpâturage à l'intérieur de la forêt. Cette situation est très préjudiciable pour l'équilibre écologique de la zone d'étude en général.

La coupe abusive de végétaux ligneux pour satisfaire les besoins en énergie des populations ainsi que la demande en bois d'œuvre et l'expansion agricole représentent les trois principales causes directes du déboisement de la forêt classée des Monts Mandingues. Ce déboisement continue à réduire clairement la richesse floristique des formations boisées dans la forêt. Partant de cette destruction, nous pouvons affirmer que la dégradation de l'environnement est bel et bien soumise à une pression anthropique soutenue et continue. En outre, l'agrandissement des villages et l'intensification des terres agricoles à cause de l'augmentation de la population confirment nos propos. Si, cette tendance est maintenue, certains atouts dévolus à la forêt ne pourront plus être assurés. Il s'agit entre autres du rôle de :

- la sauvegarde des milieux propices à la poursuite du déroulement de l'évolution biodiversité, car il est difficile de trouver beaucoup des essences de valeurs actuellement dans cette forêt ;

- la rende la qualité de l'air bonne pour les populations riveraines, car l'air ne circule plus comme, il faut ou même, si elle circule n'est plus pure et remplie de poussières ou de micro particules ;
- la protection des bassins versants, en particulier contre l'érosion et la sédimentation. On note une érosion très poussée dans la forêt classée des Monts Mandingues ainsi que les villages riverains.

**Tableau 1 : perception des chefs de ménages sur les causes de la mauvaise gestion de la forêt classée des Monts Mandingues**

Rubriques	Effectif	Pourcentage
Coupe abusive des bois	30	75
Surpâturage	7	17,5
Braconnage	3	7,5
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes personnelles, juin 2022

Au regard de ce tableau 1, 75% des enquêtés affirment la déforestation comme la cause principale de la mauvaise gestion de ce domaine protégé de l'Etat malien. Certains enquêtés pensent que la détérioration de la forêt classée des Monts Mandingues est respectivement due au surpâturage à 17,5% et à la chasse à 7,5%.

Nos interlocuteurs reconnaissent les efforts déployés par les agents des eaux et forêts. Ils reconnaissent aussi qu'il est difficile de contrôler la forêt pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elle est vaste (14 579 hectares), le personnel est insuffisant et enfin la forêt subit un assaut insoupçonné des fraudeurs venant de Bamako. Ces constats furent confirmés par le Directeur générale de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

## **2.2. Impact socio-économique de la mise en œuvre du plan d'aménagement**

Selon le maire de la commune rurale de Mandé, l'amélioration des conditions de vie de la population est le souci permanent de tout dirigeant. La présence de la forêt classée des Monts Mandingues est un atout considérable pour la satisfaction des besoins et du bien-être des populations.

Il faut noter que la majeure partie des revenus de la population riveraine est tirée de la vente du bois de chauffe et du charbon, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), de l'exploitation forestière, de la chasse et des activités d'enrichissement et d'entretien de la forêt. A travers ces différentes activités, la population a des difficultés à satisfaire ses besoins fondamentaux. Toutefois, avec une augmentation sans cesse de la démographie, la forêt est débordée par la pression anthropique de plus en plus forte. Ne pouvant plus répondre à toutes les sollicitations, car elle se dégrade à une vitesse inquiétante favorisant plus la pauvreté. Une pauvreté qui

accentue encore plus cette pression. On se retrouve alors dans un cercle vicieux. Ce cercle augmente le souci de la population, surtout sur le plan sanitaire, car pas assez de moyen pour aller se faire soigner à l'hôpital et même plus de plante médicinale pour se faire soigner traditionnellement. Ce cercle entraîne un rendement agricole de plus en plus faible à cause de la pauvreté du sol et de l'utilisation des techniques inappropriées, entraînant une instabilité alimentaire et une disparition progressive de tous les produits forestiers non ligneux.

Un certain nombre d'acteurs relèvent qu'il était prévu de collecter des fonds d'aménagement par le plan pour la réalisation des œuvres sociocommunautaires. Mais, néanmoins, rien n'a été réalisé, alors que les fonds ont été effectivement collectés. Ce qui énerve les populations et fait naître des suspicions de malversation dans la gestion de ces fonds, alors que les fonds mis dans un compte bancaire attendent toujours d'être répartis selon la clé définie à cet effet. Une fois la répartition faite, certaines réalisations communautaires pourront se faire pour l'amélioration des conditions sociales de la population.

Pour remédier à cet état de chose, il va falloir repenser la chaîne et revoir les pratiques agricoles pour un meilleur rendement. Pour de vrais changements bénéfiques pour la population, il faut créer des catalyseurs aussi bien internes qu'externes. Cela pourrait être réalisable avec une réorganisation du système en mettant à la disposition de la population des moyens aussi bien technique, matériel que financier. La population concernée, elle-même donne déjà les pistes de solutions telles que : la délimitation de nouvelles zones de cultures, la réutilisation des anciennes jachères, le reboisement des zones dégradées pour exploitation anarchique et le respect strict des zones délimitées. Ainsi, on comprend facilement la prise de conscience collective. Ces solutions épousent bien l'approche participative, car elle permet aux acteurs eux même de trouver des pistes de solutions à leurs propres problèmes.

**Tableau 2 : impact socioéconomique de l'existence de la forêt sur la population riveraine**

<b>Rubriques</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Satisfaction des besoins fondamentaux	31	77,5
Emploi	7	17,5
Amélioration des conditions de vie	2	5
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes personnelles, juin 2022

L'analyse de ce tableau 2 fait ressortir que la satisfaction des besoins fondamentaux a été soulevé par 77,5 % des enquêtés. Au nombre de ces activités qui leur permet de joindre les deux bouts, on peut citer l'agriculture, la pêche, la chasse, la cueillette et l'élevage. 17,5 % des enquêtés reconnaissent que les activités menées dans le cadre de l'aménagement de la forêt ont permis à la population riveraine d'avoir de l'emploi. Ces emplois sont souvent liés aux activités

d'enrichissement, d'entretien, d'ouverture de pare feu et aussi de collecte des fonds d'aménagement. Les ressources de la forêt classée des Monts Mandingues selon 5 % des enquêtés ont également permis à d'autres d'améliorer qualitativement leur condition de vie.

La présence de la forêt classée des Monts Mandingues joue un rôle très prépondérant dans le développement socio-économique du Mandé, ces propos ont été confirmés par le chef de cantonnement des eaux et forêts de Kati au cours de nos entretiens.

### **2.3. Analyse du plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues**

#### **2.3.1. Cadre institutionnel et réglementaire**

Le cadre institutionnel du plan d'aménagement forestier constitue l'un des mécanismes par lesquels, les populations locales participent à la gestion des ressources naturelles. En ce qui concerne le plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues, les populations locales sont représentées dans le cadre institutionnel à travers deux niveaux.

Au premier niveau, elles se rassemblent par rapport aux activités qu'elles mènent dans la forêt en groupement socioprofessionnel. Ainsi, il y a les groupements des exploitants forestiers, des chasseurs, des pêcheurs etc.

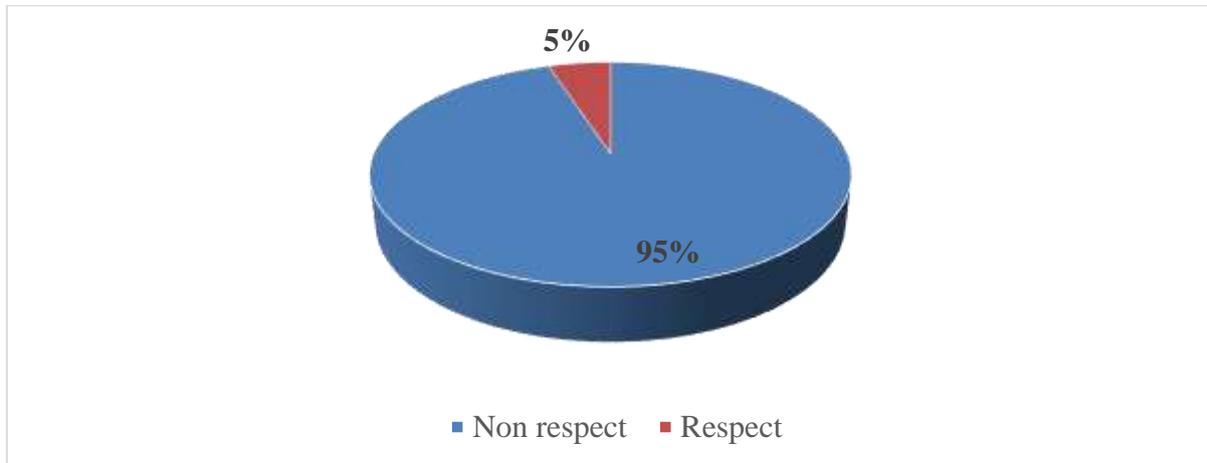
Au second niveau, ces groupements désignent entre eux des représentants pour constituer les structures de cogestion à divers niveaux. Ainsi, il y a des bureaux de coopératives de gestion forestière au niveau des villages riverains, le Domaine d'Intervention de la Forêt au niveau unité d'aménagement qui comprend les neuf villages alentour de la forêt. Enfin, chaque Domaine d'Intervention de la Forêt est coordonné par la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro qui constitue la structure faitière, qui chapote toutes les autres structures. Il faut noter que les membres de chaque structure proviennent de la structure inférieure. Le plan d'aménagement concède également de grandes prérogatives à la Direction Régionale des Eaux et Forêts à travers le Projet de Gestion des Ressources Naturelles et les agents forestiers dans l'appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion.

En bref, ce cadre institutionnel, ainsi décrit, par le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Koulikoro, ne permet pas une vraie participation de toute la population, car, certains acteurs clés ne s'y trouvent pas. Les maires, les chefs de villages et certaines personnes ressources sont écartés. Ainsi, se sentant écartés de la gestion de la forêt classée, ils se soucient peu de l'état des ressources naturelles.

### 2.3.2. Difficultés d'application des dispositions réglementaires

Pour une meilleure mise en œuvre du plan d'aménagement, le respect des dispositions réglementaires par les acteurs est très important. Cela permettra de mieux renforcer la gestion et la conservation de la biodiversité que renferme la forêt classée. Pour se faire, il faudrait que les acteurs concernés connaissent et arrivent à faire la différence entre activités autorisées, interdites, réglementées et surtout, les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants en cas de non-respect.

**Graphique 1 : respect de dispositions règlementaires contenus dans le plan d'aménagement**



Source : enquêtes personnelles, juin 2022

Au regard de ce graphique 1, force est de constater que les différents acteurs impliqués aussi bien les structures de cogestion que les forestiers, soit 95% ne respectent pas toutes les dispositions contenues dans le plan d'aménagement qu'ils sont tenus de mettre en œuvre. Ils donnent l'impression que leurs missions se limitent à collecter les fonds d'aménagement, à mener quelques activités d'enrichissement ou d'entretien et mettant de côté les autres tâches pour vaquer à d'autres occupations.

### 2.4. Faible implication des acteurs locaux dans l'élaboration du plan d'aménagement

Il était quasiment impossible de contacter tous les acteurs qui ont effectivement participé à l'élaboration du plan. Mais, les études antérieures réalisées sur le plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues montrent que cette phase se résume à l'assemblée générale des chefs de village et ses conseils. Donc, ce n'est pas une participation volontaire, mais suscite. On les associe seulement à titre de sensibilisation et d'information. Ce qui amène d'un côté les acteurs à ne pas se sentir vraiment concernés. C'est le même constat qu'a fait le chef du cantonnement des eaux et forêts de Kati, en disant que la participation de la commune de Mandé

relève plutôt de l'information et de la sensibilisation des populations riveraines et non d'une réelle implication. Alors qu'en réalité, le plan d'aménagement devrait permettre aux populations d'exprimer leurs problèmes réels et de trouver elles même dans une démarche systémique leurs propres solutions. Donc, dans l'aménagement forestier, la participation devrait suivre toutes les étapes, à savoir : la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'aménagement. Si, cette démarche est bien respectée, les acteurs chargés de mettre en œuvre du plan se confronteraient moins de problèmes de compréhension et d'efficacité.

**Tableau 3 : niveau d'implication selon les différents acteurs dans la mise en œuvre du plan d'aménagement**

Rubriques	Effectif	Pourcentage
Structure de cogestion	19	47,5
Autorités forestières	17	42,5
Autorités locales	2	5
Autorités traditionnelles	2	5
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes personnelles, juin 2022

L'analyse du tableau 3 montre que les enquêtés reconnaissent dans la majorité que seuls les membres des structures de cogestion 47,5%, appuyés des forestiers 42,5% sont réellement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues. Marginalisant ainsi les autorités locales 5% et traditionnelles 5%, alors qu'ils sont aussi importants pour la réussite du plan d'aménagement.

L'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues est assuré par les populations riveraines à travers leurs organisations respectives de concert avec l'administration forestière représentée par les chefs Postes Forestiers. Ainsi, chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre du plan joue des rôles bien précis.

#### **2.4.1. Difficile adhésion de la population à la mise en œuvre du plan d'aménagement**

La participation de la population à l'étape de l'élaboration du plan étant superficielle, basée souvent sur les enquêtes socio-économiques, des séances d'information et de sensibilisation, il va de soi que la mise en œuvre du plan en souffrira également. Au niveau de cette étape de mise en œuvre, il se pose un certain nombre de problèmes par rapport à la participation effective de la population. La non prise en compte de tous les usagers de la forêt est un véritable handicap pour la mise en œuvre du plan. Ces derniers se sentant écartés, ne s'intéressent pas à la gestion et à l'état de la forêt. La population n'ayant pas pu déterminer elle-même les problèmes auxquels, elle est confrontée, elle était perdue d'avance de leur demander d'appliquer des solutions venant d'ailleurs. Elle exerce alors une participation passive ne permettant pas

vraiment d'assurer une meilleure mise en œuvre du plan. La participation des populations locales à l'aménagement forestier doit être en réalité l'intégration de celles-ci aux différentes phases de l'aménagement que sont : la réflexion, la conception, la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation. Ce n'est qu'ainsi que le pari d'une participation effective pourrait être gagné et une gestion rationnelle des ressources naturelles est assurée. Au même moment, l'administration forestière ne joue plus le rôle qui lui est dévolu et a carrément abandonné la forêt aux seules structures de cogestion. Ainsi, certains responsables des structures se sont substitués aux forestiers pour devenir les propriétaires de la forêt qu'ils gèrent et exploitent à leur guise dans l'impunité et la complaisance totale. Donc, une telle participation ne peut conduire à un bon résultat.

#### **2.4.2. Mise en synergie des acteurs**

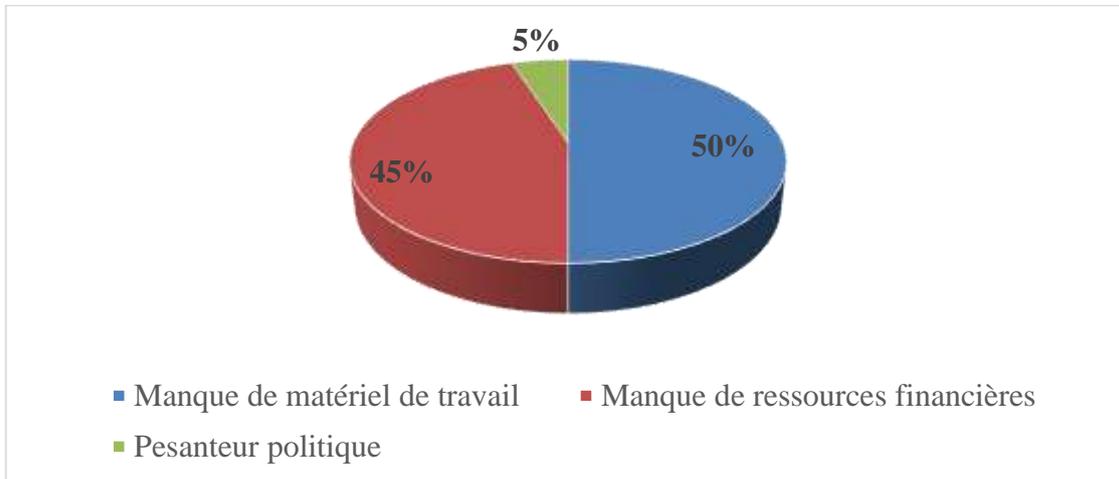
La forêt classée des Monts Mandingues constitue un système rural. La mise en œuvre du plan doit tenir compte des relations très étroites qui existent entre trois composantes essentielles, à savoir : la forêt, l'Etat à travers l'administration forestière et la population.

En effet, l'Etat tire d'énorme bénéfice de la relation qu'il le lie avec la forêt. La présence de la forêt lui permet de disposer des ressources économiques à travers l'exploitation forestière, l'agriculture, le bois énergie, la chasse, la pêche, etc. Dans son devoir d'assurer le bien-être à sa population, l'Etat s'appuie sur la forêt qui lui garantit l'air de qualité. Elle assure également le maintien du climat, constitue une source de devise et d'emploi pour la population. Elle est aussi source de recherche éducative.

La population est également la grande bénéficiaire de la présence de cette forêt classée (monts mandingues). Elle y tire des ressources alimentaires, ressources ligneuses pour l'exploitation du bois, des ressources récréatives et spirituelles, les plantes médicinales, la faune pour la protéine animale, l'eau pour divers usages, l'emploi et des ressources économiques. Quant à la forêt, compte tenu de la gestion faite, elle n'a pratiquement rien gagné dans ce partenariat. Elle est la vraie perdante, car les quelques activités d'enrichissement qui ont été faites, faute de respect de période et de suivi n'ont pas réussi. Ayant souffert de la mauvaise mise en œuvre du plan, elle ne peut plus satisfaire les besoins de ses deux autres partenaires. La relation entre Etat et population n'est pas des plus reluisantes non plus. L'Etat a démissionné totalement, n'assurant plus son rôle de formation, de sensibilisation et de réglementation, abandonnant la forêt à la population et à son bon vouloir. Quant à la population, difficilement, elle paie ses taxes sur l'exploitation, elle s'implique dans les projets seulement par intérêt, une fois le projet terminé, elle reprend avec les mauvaises pratiques comme le cas de Projet de Gestion Durable des Forêts

(PGDF, 1996) par exemple. Elle ne constitue plus des groupes de pressions positives sur l'Etat, mais des groupes de pression politique véritable gangrène de la gestion de la forêt classée des Monts Mandingues.

**Graphique 2 : difficultés rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre du plan**



Source : enquête personnelles, juin 2022

L'analyse de ce graphique 2 fait ressortir clairement que la première difficulté d'après les enquêtés est le manque de matériel (50 %) pour bien exécuter leurs tâches. La forêt s'étend sur plusieurs hectares et sur plusieurs villages, d'où la nécessité de disposer de moyens roulants pour la surveillance ou la collecte des fonds d'aménagement. Il manque aussi du matériel didactique pour l'accompagnement et la traçabilité des activités à réaliser dans le compte de l'aménagement. La deuxième difficulté est d'ordre financier (45 %). Les acteurs ne disposent pas directement d'un budget pour les activités à réaliser puisque les fonds d'aménagement collectés ne sont pas directement utilisables. Il faut aller verser ces fonds dans un compte et puis, procéder à la répartition d'après une clé déjà établit, mais ça n'a jamais été fait, alors qu'il est bien écrit que ces fonds serviront à l'aménagement de la forêt. Enfin, la troisième difficulté fondamentale à laquelle sont confrontés les acteurs est la pesanteur politique (5%). Cette pesanteur se manifeste par l'intervention politique pour régler les problèmes à leur guise au lieu de laisser les contentieux se régler conformément à la loi. Cet état de chose est un vrai facteur d'échec du plan.

### **3. Discussion**

Les résultats de la recherche ont montré à 100% que la mauvaise mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues est à la base de l'échec du plan. 75% des enquêtés affirment la déforestation comme la cause principale de la mauvaise gestion de ce domaine protégé de l'Etat malien ; 77,5 % des enquêtés affirment la satisfaction des besoins

fondamentaux ; 95% des enquêtés ne respectent pas toutes les dispositions contenues dans le plan d'aménagement qu'ils sont tenus de mettre en œuvre ; les enquêtés reconnaissent dans la majorité que seuls les membres des structures de cogestion 47,5%, appuyés des forestiers 42,5% sont réellement impliqués dans la mise en œuvre du plan ; 50 % des enquêtés affirment le manque de matériel pour bien exécuter leurs tâches. Les résultats du document (DNEF, 2006 : 58) abordent dans le même sens, force est de constater que le plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues est loin d'avoir atteint ces objectifs et comme de nombreuses forêts maliennes de nos jours. Elles se trouvent dans l'incapacité de satisfaire à tous les espoirs placés en elles.

Le document (DNEF, 2018 : 52) montre que dans cette forêt en ce qui concerne la faune, la belle preuve est qu'on ne trouve plus pratiquement de gros gibiers et il est même très difficile de trouver aussi des ongulés.

Dans cette optique, (UICN, 2002 : 23) montre que la préservation de la diversité biologique, elle est dépourvue de sa capacité à être un important réservoir de plantes utiles sur les plans alimentaire, médicinal et artisanal alors que la préservation de la diversité génétique est le second objectif de la stratégie mondiale de la conservation de nature.

Quant à (Maldague, 2003 : 207) il montre aussi qu'il ne fait alors aucun doute que toute mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier sans tenir compte du système rural est vouée à l'échec. Ainsi, les six sous-systèmes, à savoir les ressources naturelles, l'appareil de production, l'aménagement intégré du territoire, les conditions sociales, les catalyseurs internes et les catalyseurs externes doivent guider toute action à mener dans le cadre de la gestion de cette forêt.

Par ailleurs, (GTZ et al, 1996 : 132) montre que la mise en œuvre efficace du plan d'aménagement conduit forcément à un développement rural intégré basé sur les systèmes de production et d'aménagement du territoire conduisant à l'amélioration des conditions sociales. Un tel développement fait forcément appel à une participation réelle et volontaire des populations locales.

Dans le même registre, (FAO, 1997 : 102) montre également qu'il est important que les divers acteurs concernés par la mise en œuvre du plan se rencontrent de façon périodique, afin de réfléchir ensemble sur les difficultés et chercher dans une approche participative et consensuelle les solutions appropriées aux problèmes.

S'agissant de la (FAO, 1994 : 127) montre que les populations étant conscientes de l'importance des forêts classées, il est alors primordial qu'elles sachent son rôle effectif dans la conservation de la diversité biologique qu'elles regorgent. Elles doivent alors intégrer dans leur habitude la notion de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles et surtout la compréhension du concept de la gestion participative.

### **Conclusion**

La gestion actuelle de la forêt classée des Monts Mandingues à travers la mise en œuvre du plan d'aménagement constitue un véritable obstacle au développement socio-économique des populations riveraines. Les principales contraintes observées au cours de l'étude sont entre autres : la mauvaise mise en œuvre du plan d'aménagement qui est à la base de l'échec du plan. Outre, le fait que tous les acteurs ne sont pas impliqués réellement dans la mise en œuvre du plan, il faut retenir aussi que le niveau d'instruction très bas des acteurs, la mainmise de certains acteurs sur toutes les activités qui peuvent générer des revenus, le manque de transparence dans la collecte des fonds d'aménagement et les diverses pressions politiques qu'ils subissent peuvent justifier cet échec. Pour ce faire, à travers nos différents entretiens, les perspectives durables aux différents dysfonctionnements soulevés dans ce travail et qui empêchent la bonne mise en œuvre du plan passent par :

- la participation des populations riveraines à toutes les étapes, à savoir : la prise de décisions, la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de développement ;
- la réduction pour la réalisation des plans d'aménagement à venir le temps entre la collecte des données et l'élaboration du plan. Cela permettra d'éviter que les données collectées ne soient dépassées ;
- les initiatives locales de développement telles que les Activités Génératrices de Revenus pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

La rareté des études empiriques consacrées à l'aménagement forestier illustre tout l'intérêt à s'y pencher. La coordination des politiques nationales avec les questions environnementales est une tâche nouvelle qui interpelle autant des géographes que la volonté politique. Aussi, sur le plan académique, notre étude permettra d'offrir au monde universitaire une réflexion sur un des aspects fondamentaux de l'environnement forestier à savoir : la protection des milieux naturels. Notre étude pourra aider les collectivités territoriales décentralisées et les communautés traditionnelles à connaître les contraintes qui empêchent la bonne mise en œuvre d'un plan

d'aménagement forestier. De même, il peut aider les populations dans la maîtrise de la gestion des forêts classées, d'où l'affirmation de la dimension opérationnelle.

L'étude de toutes les forêts maliennes s'avère pratiquement impossible, tant le couvert forestier est aussi large que diversifié. En effet, notre étude s'est limitée à la forêt classée des Monts Mandingues dans la commune rurale de Mandé, Cercle de Kati, Région de Koulikoro, au Mali.

### Références bibliographiques

CAMARA Abagha, 2016, « Détermination du potentiel en bois d'œuvre de la zone pré-guinéenne du Mali : cas des sites de Tiorola et de Tiendaga dans la Région de Sikasso », mémoire d'ingénieur de l'IPR/IFRA de Katibougou, Koulikoro, Mali », p.1.

BOUTHILLIER Luc, 1991, « Le concept de rendement soutenu en foresterie dans un contexte Nord-Américain. Université de Laval, Québec », p.2.

DNEF, 2006, « Manuel d'Inventaire Forestier, réalisé par le Système d'Information Forestière (SIFOR), Bamako », p.58.

DNEF, 2018, « Plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée des Monts Mandingues, Bamako », p.52.

FAO, 1994, « Le défi de l'aménagement durable des forêts, quel avenir pour les forêts mondiales. Rome », p.5-127.

FAO, 1997, « Ouvrages sur l'aménagement durable des forêts, Rome », p.102.

GAOUE. O, (2000), « Facteurs déterminants pour le zonage de la Zone Cynégétique de la Pendjari comme base de gestion intégrée. Mémoire d'ingénieur agronome, FSA, UAC, Bénin », p.1.

GTZ et al, 1996, « Systèmes d'exploitation et ménages agricoles dans les zones périphériques des forêts tropicales. GTZ. Eschborn, Allemagne », 132 p.

MALDAGUE. M, 2003, « Traité de gestion de l'environnement tropical, tome II, précis d'aménagement intégré du territoire : analyse systémique appliquée à l'aménagement et à la gestion intégrée du territoire et des établissements humains. ERAIFT/Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo », p.207.

ONU, 2005, « Objectifs du Millénaire pour le Développement. New York », p.3.

UICN, 2002, « Programme d'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali, document préparatoire, Bamako », p.23.